



Consultation N° 03/2021/PAQ-PRICE

Projet PAQ-PRICE /Centre 4C FSS Centre de Carrière et de Certification
des Compétences Faculté des Sciences de Sfax

TERMES DE RÉFÉRENCE

Pour la
Coordination pédagogique et technique du projet de formation et
certification en Cosmétique ISO 22716 De la Faculté des Sciences de Sfax

1. CONTEXTE DE L'ACTION.....
2. OBJECTIFS DE LA MISSION
3. BENEFICIAIRE DE LA MISSION
4. TACHES A REALISER.....
- 5.LIVRABLES.....
6. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION
7. QUALIFICATIONS ET PROFIL DU CONSULTANT.....
8. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT
9. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT
- 10.CONFLITS D'INTERET.....
11. CONFIDENTIALITE

1. CONTEXTE DE L'ACTION

Dans le cadre du second Projet d'Appui à la Réforme de l'Enseignement Supérieur financé en partie par l'accord de prêt n° 8590-TN entre la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS), le MESRS a engagé un Programme Intégré de Certification des Compétences pour l'Emploi (PRICE) au profit de la Faculté des Sciences de Sfax.

Dans le cadre de ce projet, la Faculté des Sciences de Sfax invite, par la présente demande, les organismes intéressés à manifester leur intérêt pour assurer la coordination pédagogique et technique du projet de formation et certification en Cosmétique ISO 22716 en présentiel à distance ou hybride.

Les organismes intéressés à réaliser les services décrits dans les termes de références, téléchargeables sur le site de la faculté : <http://www.fss.rnu.tn/>, doivent fournir les informations pertinentes montrant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations demandées et particulièrement :

- Une lettre de candidature, dûment datée et signée, au nom de Monsieur le Doyen de la Faculté des Sciences de Sfax ;
- Toute information indiquant que l'organisme atteste de l'expérience et des compétences nécessaires et qu'il est qualifié pour exécuter les dits services selon le modèle de CV joint aux termes de références (maximum 5 pages)

Les organismes intéressés peuvent obtenir de plus amples informations au sujet des termes de référence par mail à l'adresse électronique : donialouizi@gmail.com et trouver la version numérique des documents afférents à cet appel sur le site web de la Faculté des Sciences de Sfax.

Les manifestations d'intérêts doivent parvenir par voie de poste, ou déposées directement au bureau d'ordre central de la Faculté des Sciences de Sfax, à l'adresse ci-dessous, et ce au plus tard le **19 mai 2021 à 12 heures 00mn**, heure locale, avec la mention suivante :

«Ne pas ouvrir, Consultation N° 03/2021/PAQ-PRICE/ Centre 4C FSS manifestation d'intérêt pour formation et certification en Cosmétique ISO 22716»
Faculté des Sciences de Sfax, Route de Soukra Km 3,5 BP 1171, 3000 Sfax .

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

Les objectifs de la mission sont les suivants :

L'objectif général de cette mission est un renforcement de connaissance et de capacité en matière de Cosmétique ISO 22716 (formation de formateurs), qui assureront par la suite le transfert de ces connaissances en faveur des étudiants ce qui va permettre à ces derniers de se distinguer en acquérant une certification prestigieuse qui leur donnera plus d'atouts et améliorera ainsi leur employabilité aussi bien sur le marché de l'emploi national qu'international.

Plus concrètement, la formation certifiante en Cosmétique ISO 22716 va donner aux étudiants, qui seront préparés à une éventuelle certification par leurs enseignants formés et certifiés par cette action, des compétences et des outils qui leur permettront d'optimiser la réalisation des projets qui leurs seraient confiés sur les plans de la qualité, des coûts et des délais essentiellement.

3. BENEFICIAIRE DE LA MISSION

Les enseignants et étudiants relevant de l'Enseignement Supérieur à la Faculté des Sciences de Sfax. En effet, des enseignants de la Faculté des Sciences de Sfax suivront une session de formation et de certification en Cosmétique ISO 22716. Ensuite, les enseignants certifiés vont transmettre aux étudiants de la Faculté des Sciences de Sfax les connaissances acquises et les étudiants formés passeront par la suite des sessions de certification en Cosmétique ISO 22716.

4. TACHES A REALISER

Sur la base des objectifs fixés pour la mission, l'organisme aura à réaliser les tâches suivantes sous l'autorité de la Faculté des Sciences de Sfax, et en collaboration avec le Centre de Carrières et de Certification des Compétences (4C) de la Faculté des Sciences de Sfax.

- Elaborer un plan de mise en œuvre du programme de formation et certification;
- Définir le profil de compétences des enseignants candidats à devenir formateurs selon les exigences du projet ;
- Organiser la mise en œuvre des activités de formation et certification programmées au profit des enseignants et des étudiants de la Faculté des Sciences de Sfax comme suit :
 - Formation des enseignants en Cosmétique ISO 22716,
 - Certification des enseignants en Cosmétique ISO 22716,
 - Certification des étudiants en Cosmétique ISO 22716.
- S'assurer de la qualité des formations programmées (programmes, supports, mise en œuvre) et présenter aux prestataires des formations, toute proposition de mesures correctives s'il y a lieu ;
- Evaluer l'atteinte des objectifs de formation et le degré de satisfaction des bénéficiaires par le biais de questionnaires auprès des enseignants ;
- S'assurer du déroulement de la formation en présentiel, à distance ou hybride;
- Rendre compte dans le cadre d'un rapport de synthèse au terme de chaque étape énumérée ci dessus, transmis à la Faculté des Sciences de Sfax et au Coordinateur du Projet PAQ-PRICE de la Faculté des Sciences de Sfax, de l'avancement et de la concrétisation de l'activité correspondante.

5. LIVRABLES

- 1) Formation d'enseignants en Cosmétique ISO 22716.
- 2) Certification de 5 enseignants en Cosmétique ISO 22716.
- 3) Certification de 30 étudiants en Cosmétique ISO 22716.
- 4) Rapports d'avancement au terme de chaque action.

Les livrables, rédigés en langue française, doivent être fournis selon la forme jugée satisfaisante par la Faculté des Sciences de Sfax et le comité de suivi du Centre de Carrières et de Certification des Compétences (4C) de la Faculté des Sciences de Sfax. Une fois validés, tous les rapports seront remis à la Faculté des Sciences de Sfax et à son centre 4C en version

papier, en trois (3) exemplaires, avec un envoi en parallèle par courrier électronique (sous format Word et PDF). L'envoi du rapport final de la mission à la Faculté des Sciences de Sfax et à son centre 4C devra être effectué, dans les 30 jours qui suivent la fin de la mission.

6. DUREE ET LIEU D'EXECUTION DE LA MISSION

L'organisme assurera la formation, l'évaluation et la certification des apprenants (logistique + vouchers).

Des réunions périodiques de coordination seront prévues pour évaluer l'avancement de la formation.

La mission se déroulera tout le long des deux années de l'exécution du projet PAQ-PRICE de la Faculté des Sciences de Sfax ou pendant toute autre période fixée ultérieurement par la Faculté des Sciences de Sfax après concertation avec l'expert concerné.

La date de démarrage de la mission sera fixée par la Faculté des Sciences de Sfax lors de la négociation du contrat.

La formation peut se dérouler en présentiel, à distance ou hybride;

7. QUALIFICATIONS ET PROFIL DU CONSULTANT

Peuvent participer à cette consultation les consultants (organismes de formation et d'expertise) ayant :

- Une expérience professionnelle pertinente dans le domaine de la conception et de la mise en œuvre de projets de formation et de certification dans le domaine de Cosmétique ISO 22716 ;
- Une bonne connaissance des structures de l'enseignement supérieur ;
- Avoir participé à des actions et projets similaires ;
- Avoir la maîtrise des outils informatiques.

8. PIECES CONSTITUTIVES DE LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT

- Lettre de candidature
- Expériences générales de l'organisme candidat avec les pièces justificatives
- Références récentes et pertinentes en missions similaires
- Qualifications en rapport avec la nature de la mission avec les pièces justificatives
- Curriculum Vitae des experts qui vont intervenir dans cette action.

9. MODE DE SELECTION ET NEGOCIATION DU CONTRAT

Le mode de sélection de consultant et en particulier celui de(s) expert(s) responsable(s) de la qualité de formation (personne(s) physique(s)) selon les directives de la Banque Mondiale.

La sélection du consultant est effectuée conformément aux procédures définies dans les directives « Sélection et Emploi des Consultants par les emprunteurs de la Banque Mondiale, Editions Mai 2004, mises à jour en Janvier 2011 ».

Une commission de sélection (CS) des candidatures établira un classement des candidatures selon les critères suivants :

Critères de Sélection	Notation
-Carrière professionnelle pertinente pour la mission	40
-Diplômes et qualifications pertinents pour la mission	30
-Expériences générales du consultant	30
Total	100

Un Procès Verbal de classement des consultants est rédigé au terme de la sélection par la Commission de Sélection qui établira une liste restreinte pour la négociation du contrat. Un score minimal de 70/100 est requis pour être éligible. Tout candidat ayant un score nul dans l'une des trois rubriques est éliminé de la sélection, indépendamment de son score final.

Avant l'attribution définitive du contrat, celui-ci sera négocié avec le consultant sélectionné. Les négociations portent essentiellement sur :

- Les conditions techniques de mise en œuvre de la mission, notamment le calendrier détaillé de déroulement.
- L'approche méthodologique.
- Le contenu des livrables.
- L'offre financière.

10. CONFLITS D'INTERET

Les organismes en conflits d'intérêt, c'est-à-dire qui auraient un intérêt quelconque direct ou indirect au projet ou qui sont en relation personnelle ou professionnelle avec la Banque Mondiale ou le MESRS, doivent déclarer leurs conflits d'intérêt au moment de la transmission de la lettre de candidature pour la mission ; en particulier, tout fonctionnaire exerçant une fonction administrative doit présenter les autorisations nécessaires pour assurer la mission.

11. CONFIDENTIALITE

L'organisme retenu pour la présente mission est tenu de respecter une stricte confidentialité vis-à-vis des tiers, pour toute information relative à la mission ou collectée à son occasion. Tout manquement à cette clause entraîne l'interruption immédiate de la mission. Cette confidentialité reste de règle et sans limitation après la fin de la mission.